

Des voix: Rasseyez-vous!

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie. Je demande votre coopération. Le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) a la parole.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Greenwood (M. Brewin) a posé la question de privilège.

M. Brewin: Le député a consigné au compte rendu le fait qu'il y a cinq membres de notre parti à la Chambre en ce moment. Je regrette de dire que sa vue doit faire défaut, car il y a toujours eu huit, neuf ou dix députés présents.

• (3.20 p.m.)

M. Perrault: Monsieur l'Orateur, nous sommes parfaitement capables de compter. S'ils se cachaient derrière le rideau et sont ici maintenant, alors, je dois retirer ma première déclaration que cinq députés seulement étaient.

Nous avons entendu le député de Skeena (M. Howard) qui, dans un extraordinaire numéro d'acrobatie verbale, a complètement changé d'attitude depuis le 25 juin. Son parti a maintenant incorporé dans la liste des exercices 5BX la «pirouette de Skeena». C'est la seule façon de la décrire. Maintenant, le député de Skeena soutient énergiquement que le gouvernement a agi précipitamment et à la hâte en révisant sa politique à l'égard de nos premiers citoyens, qu'il n'a pas tenu de consultations suffisantes et que la politique est imparfaite.

Nous ne devons pas oublier, je pense, que, selon le hansard du 25 juin, page 10584, le député de Skeena aurait tenu les propos suivants au sujet de l'annonce faite par le ministre:

Le député de Peace River et moi-même avons eu l'occasion en 1959, 1960 et 1961 de participer aux travaux du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les affaires indiennes... dont le rapport renfermait les mêmes idées et les mêmes concepts que ceux dont le ministre vient de nous faire l'exposé. Même s'il a fallu du temps pour l'obtenir, nous nous réjouissons de l'approbation donnée à ces concepts par un ministre du cabinet.

Voilà les termes qu'il a employés. Il a ajouté que bon nombre des commentaires du ministre devaient forcément être vagues. C'est l'évidence même, car ces idées n'ont pas été développées. Le député a déclaré:

Beaucoup d'entre elles sont plutôt vagues—je le dis sans malveillance et, assurément, le ministre

le comprendra—et cela s'explique car il ne se prononce pas unilatéralement mais dans le cadre d'entretiens et de pourparlers avec les Indiens du pays et les provinces...

Nous entendons maintenant dire que des entretiens ont été peu satisfaisants. Le 25 juin, le député a dit que, bien sûr, il y aurait des entretiens et qu'il devait y avoir des pourparlers. Il l'a reconnu et il a dit que, naturellement, le ministre ne pouvait pas avoir d'attitude déterminée au préalable. Ses paroles d'aujourd'hui sont totalement différentes de ses commentaires suivant la déclaration du ministre, le 25 juin dernier. Il avait alors dit, comme le hansard en fait foi à la page 10585:

La déclaration de principe est un pas dans la bonne voie.

Il a poursuivi en ces termes:

J'estime que le succès du programme tient à deux facteurs: il reste à savoir si le gouvernement continuera à tenir compte des points de vue des Indiens, chose primordiale, et avec quelle promptitude il donnera suite à leurs propositions, une fois celles-ci agréées.

Je trouve cette déclaration très réfléchie et j'espère que le député sortira de derrière le rideau avant la fin de nos délibérations cet après-midi.

M. Howard (Skeena): Puis-je dire, pour la gouverne du député, qu'on m'a appelé au téléphone.

M. Perrault: Il a dit qu'il n'y avait pas eu assez de consultations, que le ministre avait froidement rejeté les opinions des Indiens. Ce doit être la conversion la plus dramatique depuis celle de saint Paul sur le chemin de Damas. Le 25 juin, ce député qui parlait pour son parti s'est vivement appliqué à associer son nom à chaque idée avancée dans le rapport sur la politique indienne, en réclamant la paternité de chacune. Aujourd'hui, c'est différent; il renie son rejeton et il l'abandonnerait à son sort parce qu'il y décèle un vil avantage politique. Quiconque parcourt le pays en faisant des déclarations de ce genre est irresponsable.

Je citerai encore le hansard, page 10951, où il prédit qu'il y aura des guerres tribales de l'agitation et des déchaînements. Il serait mauvais de contester les motifs d'un député, mais on ne peut que se demander pourquoi l'attitude du député a tellement changé depuis le 25 juin. Le 10 juillet, il a parlé d'une question d'importance publique urgente, contestant le rejet presque général de la déclaration de politique du ministre. Il a parlé de la façon dont le gouvernement a traité les Indiens et de son refus de constitutionnaliser